

DANS L'ŒIL DU LYNX

Bulletin régional sur les animaux à fourrure

Automne 2021

Direction de la gestion de la faune des Laurentides et de Lanaudière
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

SOMMAIRE

Gros plan sur le lynx du Canada

État des populations d'animaux à fourrure

Actualités

Mot du Ministère

Piégeurs des Laurentides et de Lanaudière, voici notre nouveau bulletin d'information traitant des animaux à fourrure de la région. Dès l'année prochaine, seuls les piégeurs qui auront recueilli des informations à l'aide du carnet du piégeur et qui l'auront retourné au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) recevront ce bulletin en exclusivité.

Ce premier numéro dresse un état de situation de la dernière saison de piégeage dans les Laurentides et Lanaudière, plus particulièrement pour le lynx du Canada.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles et qu'elles vous inciteront à poursuivre votre précieuse collaboration avec nous.

Comme vous le savez, en fournissant au Ministère les renseignements sur vos activités de piégeage et sur l'abondance des animaux à fourrure chaque année, vous collaborez de façon importante au suivi des activités de piégeage ainsi qu'à la gestion des animaux à fourrure au Québec.

Merci encore et bonne lecture!

La Direction de la gestion de la faune des Laurentides et de Lanaudière



Gros plan sur le lynx du Canada

Une espèce populaire mais fragile

Le lynx du Canada est l'une des rares espèces à avoir fait l'objet d'une fermeture de son piégeage au Québec. Après une période de surexploitation due aux prix des fourrures très élevés par rapport au coût de la vie (années 1970 et 1980), le piégeage a été interdit pendant deux ans (1995-1996 et 1996-1997), dans l'ensemble de la province. Par la suite, il a graduellement été autorisé à nouveau dans les différentes régions, suivant la mise en place d'un plan de gestion spécifique à l'espèce (1995). Ce plan de gestion prévoyait des mesures restrictives pour les piégeurs : un quota variable selon les années et des périodes de fermeture temporaire, lorsque les populations seraient les plus vulnérables. En effet, le lynx du Canada suit la disponibilité de ses proies, les lièvres, et présente des cycles d'environ 10 ans. Il alterne donc entre des périodes d'abondance (environ 5 ans) et de rareté (environ 5 ans).



Cependant, malgré ce plan de gestion, le piégeage n'a jamais été fermé à nouveau et les cycles d'abondance et de rareté semblent s'être estompés dans les dernières décennies.

Dans le cadre du plan de gestion des animaux à fourrure 2018-2025, les quotas ont été abandonnés puisqu'ils ne permettaient pas de réguler la récolte en raison des nombreuses captures accidentelles de lynx dans des pièges destinés à d'autres espèces (notamment les collets à canidés). Un bilan provincial de la situation des populations de lynx avant la mise en place du plan de gestion a été publié, ainsi qu'un bilan deux ans plus tard : mffp.gouv.qc.ca/la-faune/bilan-exploitation-animaux-fourrure.

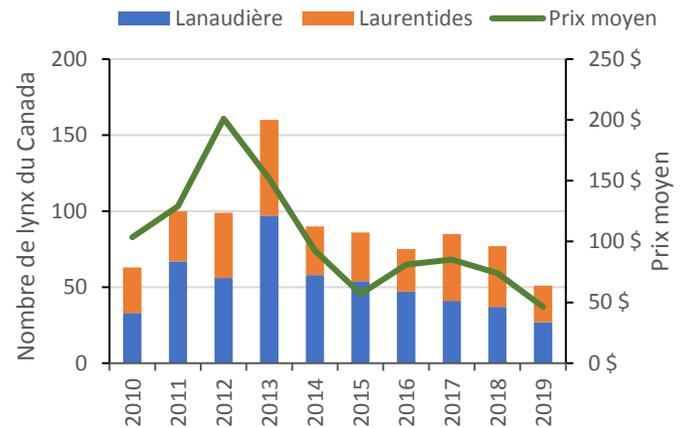


Portrait de la récolte dans la région

Compte tenu des délais de collecte des fourrures, de ventes aux enchères et de saisie des informations, la compilation des données de piégeage 2020-2021 n'est pas complète. Ainsi, ce bulletin ne présente pas les transactions de fourrures pour la dernière saison.

L'année 2019-2020 a enregistré une baisse de récolte de lynx dans la région, ce qui peut s'expliquer en partie par les faibles prix de vente des fourrures (< 50 \$). Dans Lanaudière, la récolte de lynx a diminué en 2019-2020 à l'image des années précédentes (27 lynx vendus). Cette baisse se situe essentiellement dans le territoire libre où seulement quatre lynx ont été récoltés en 2019-2020. Par contre, sur les terrains de piégeage, la récolte de lynx est

plus constante. Dans les Laurentides, la récolte de lynx est relativement stable depuis une dizaine d'années (mais seulement 24 lynx vendus en 2019-2020). Jusqu'à récemment, la récolte de lynx dans Lanaudière représentait environ 60 % des prises pour la région, mais la tendance est maintenant plus proche de l'égalité entre les deux régions. Globalement, seulement 7 % des 441 piégeurs actifs dans la région ont capturé au moins un lynx du Canada en 2019-2020.



Nombre de lynx du Canada commercialisés et prix moyen des fourrures depuis 10 ans dans les régions des Laurentides et de Lanaudière

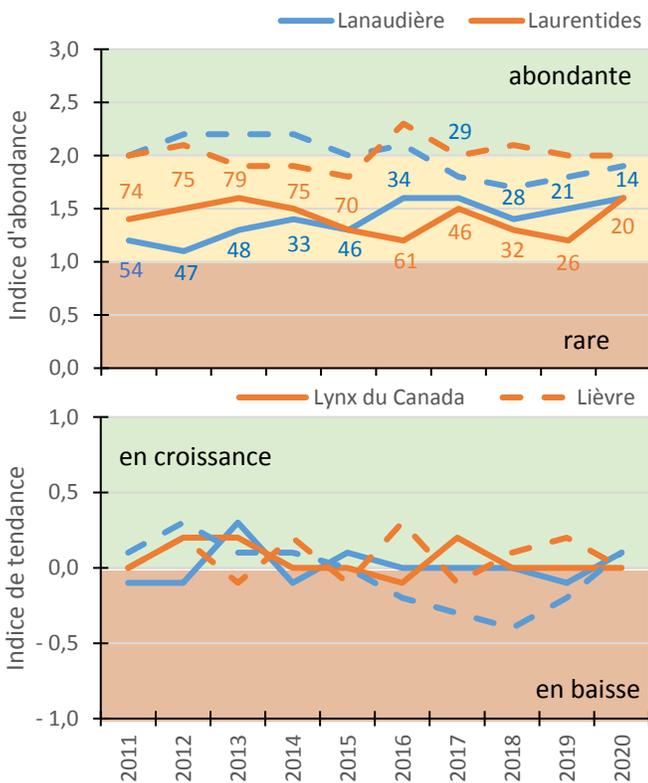
À l'image de la récolte, le rendement est globalement supérieur dans Lanaudière (0,38 lynx commercialisé pour 100 km² en moyenne depuis 10 ans) par rapport aux Laurentides (0,17 lynx commercialisé pour 100 km² en moyenne depuis 10 ans). Cependant, il tend à devenir équivalent dans les deux régions. Durant la saison de piégeage 2019-2020, les UGAF avec terrains de piégeage enregistraient des rendements souvent bien supérieurs aux UGAF composées de territoires libres, illustrant la baisse du piégeage sur ces territoires.

Le succès de piégeage des lynx est assez faible avec une moyenne durant les trois dernières années d'environ 4 lynx capturés pour 1000 nuits-pièges, et ce, dans les deux régions. Cependant, si l'on inclut les collets, dans lesquels les lynx peuvent être capturés, le succès se situe plutôt à moins de 1 lynx pour 1000 nuits-pièges. Dans les trois dernières années, les piégeurs qui ont retourné leur carnet déployaient un effort moyen de plus de 1000 nuits-



pièges pour le groupe des canidés et des félins (1076 dans Lanaudière et 1178 dans les Laurentides), mais seulement 90 (Laurentides) et 157 (Lanaudière) nuits-pièges si on exclut les collets. Les collets sont donc définitivement plus populaires que les autres types de pièges.

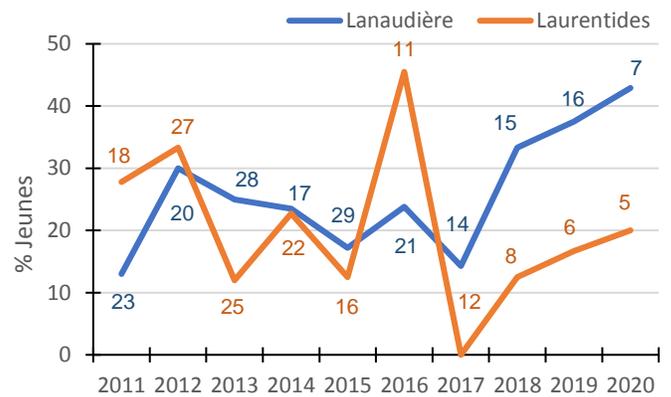
Le lynx du Canada est jugé commun et ses populations stables par les piégeurs dans les deux régions. Le lièvre, sa proie principale, est commun à abondant, et globalement stable, bien que les piégeurs de Lanaudière aient remarqué une tendance à la hausse du lièvre dans les dernières années.



* Les chiffres correspondent au nombre de carnets reçus.

Abondance et tendance des populations de lynx du Canada et de sa principale proie, le lièvre, depuis 10 ans dans les régions des Laurentides et de Lanaudière

La proportion de jeunes capturés est en croissance depuis la mise en place du plan de gestion, ce qui indique que la production de jeunes est bonne et qu'il n'y a actuellement pas lieu de s'inquiéter de l'abandon du quota.



* Les chiffres correspondent au nombre de lynx dont le groupe d'âge était connu.

Pourcentage de jeunes de l'année parmi les lynx déclarés dans le carnet du piégeur, depuis 10 ans dans les régions des Laurentides et de Lanaudière



Au cours des trois dernières années, on remarque que la majorité des lynx du Canada ont été capturés la première (Laurentides) ou la deuxième (Lanaudière) semaine de novembre. Dans les Laurentides, les piégeurs semblent terminer leur saison de piégeage durant le temps des fêtes, alors que, dans Lanaudière, plusieurs lynx sont encore capturés jusqu'à la fin de janvier.

Globalement, les populations de lynx du Canada se portent bien dans la région et on note un certain désintérêt pour le piégeage sur les territoires libres, ce qui entraîne une baisse de la récolte, notamment dans Lanaudière.



État des populations d'animaux à fourrure

À l'exception du lynx roux qui est encore très rare dans la région et du coyote qui n'est pas encore jugé commun, les autres espèces sont toutes communes ou abondantes. Selon les piégeurs, la grande majorité des espèces étaient stables dans les deux régions en 2020-2021.

Nous notons une baisse importante dans le nombre de carnets reçus chaque année (342 pour l'ensemble de la province en 2020-2021). Cela nous préoccupe puisque la gestion des animaux à fourrure est basée en partie sur cette précieuse source d'information. Nous encourageons les piégeurs à remplir leur carnet du piégeur et à le retourner au Ministère et ainsi à contribuer à la bonne gestion des espèces.

	Lanaudière		Laurentides		Province	
	Abondance	Tendance	Abondance	Tendance	Abondance	Tendance
Belette	2,0	→	1,9	→	2,1	→
Castor	2,1	→	2,0	→	1,9	→
Coyote	0,9	→	0,6	→	1,1	→
Loup	1,5	→	2,0	→	1,2	→
Loutre de rivière	2,1	→	1,6	→	1,6	→
Lynx du Canada	1,6	→	1,6	→	1,3	→
Lynx roux	0,2	↑	0,1	→	0,2	→
Martre	2,0	→	1,9	↑	1,6	→
Mouffette rayée	1,0	↓	1,1	→	1,3	→
Pékan	1,8	→	1,7	→	1,2	→
Rat musqué	1,9	→	1,7	→	1,7	→
Raton laveur	1,5	→	1,3	→	1,1	→
Renard roux	2,0	→	1,8	→	1,8	→
Vison	2,0	→	1,7	→	1,6	→

Légende :

Indice d'abondance : ≤ 1 : rare, entre 1 et 2 : commune, ≥ 2 : abondante

Indice de tendance : ↑ : en croissance, → : stable, ↓ : en baisse



Actualités

Actualités provinciales

De concert avec la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ), le MFFP a publié une foire aux questions pour les piégeurs et les titulaires détenant un bail de droits exclusifs de piégeage au Québec : mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/faq.

Dans le but de faciliter les échanges commerciaux et le respect des obligations légales des piégeurs et des chasseurs d'animaux à fourrure, le MFFP a mis à la disposition de ses clients le **Registre des détenteurs de permis de commerçant de fourrures du Québec**. Pour consulter la liste des commerçants ayant donné leur consentement :

mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/registre-annuel-detenteurs-permis-commerçant-fourrures-quebec.

Au cours de la dernière année, six nouveaux modèles de pièges certifiés selon les *Normes internationales de piégeage sans cruauté* ont été ajoutés dans la liste du Québec. Ces modifications concernent des pièges destinés à une utilisation obligatoire pour la capture vivante du loup (4) et du castor (1), ainsi que la capture mortelle du raton laveur (1). Pour consulter la **liste des pièges certifiés** :

mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-piegeage/engins/anipsc.asp.

Actualités régionales

Nous recevons fréquemment des demandes de la part de forestiers qui souhaitent joindre les détenteurs de terrain de piégeage lors de la planification de travaux sylvicoles. Vous pouvez transmettre vos coordonnées (adresse, téléphone et courriel) ainsi que votre consentement à ce qu'elles soient transmises aux intervenants concernés du MFFP et du secteur privé à :

mariane.moffatbergeron@mffp.gouv.qc.ca

Bien qu'il ne s'agisse pas d'animaux à fourrure, vous avez été nombreux depuis deux ans à nous indiquer qu'il y avait une augmentation importante de souris et de petits rongeurs. Conséquemment, les proies étant abondantes,

nous constatons une augmentation des captures de martres pour les deux régions.

Nous vous invitons à commenter le présent bulletin et à nous proposer des sujets qui vous intéressent pour le prochain numéro. Les dernières pages de votre carnet de piégeur sont un excellent outil à cet effet. Au plaisir de vous lire!

Des nouvelles des projets de recherche

Depuis 2015, le MFFP mène une étude sur les populations d'ours noirs dans quatre régions du Québec (Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Outaouais et Gaspésie). L'objectif est d'obtenir des données sur les paramètres de reproduction et de survie de l'espèce afin d'assurer une saine gestion des populations.

Depuis le début du projet, plus de 250 ours ont été capturés, dont 170 ont été munis d'un collier émetteur, d'autres n'ayant reçu qu'une étiquette de plastique rouge à l'oreille. La récolte d'un ours muni d'un collier émetteur ou d'une étiquette de plastique à l'oreille est légale. Si vous capturez un ours noir qui porte un collier émetteur, vous êtes invité à communiquer avec le Ministère afin que le collier puisse être récupéré et ensuite posé sur un autre ours. Si l'ours porte seulement l'étiquette de plastique, sans collier émetteur, vous êtes également invité à en informer le Ministère. Le numéro de téléphone à composer est imprimé au dos de cette étiquette.



Dans la très grande majorité des cas, la viande d'un ours porteur d'un collier émetteur ou d'une étiquette de plastique pourra être consommée. Toutefois, vous pouvez communiquer avec le MFFP pour vous assurer que le



délai d'attente prescrit par Santé Canada est respecté entre le moment de la capture de l'ours (immobilisation chimique) et sa mort.



Le MFFP a amorcé un projet visant à établir un système de suivi des populations de lynx. Pour cela, il teste des indicateurs basés sur des méthodes non invasives (qui ne nécessitent pas la capture des animaux), telles que les caméras de chasse et la collecte de poils. Depuis deux ans, plusieurs approches ont été utilisées en Abitibi-Témiscamingue, dans la Capitale-Nationale et en Chaudière-Appalaches. Les résultats sont en cours d'analyse.